

3/ LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RÉUSSITE DU PLUi

Impliquer les communes : le code de l'urbanisme dispose que « Le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale [...], en collaboration avec les communes membres. [...] ». Parvenir à atteindre cette exigence impose notamment de placer les communes en position de contribuer à la construction du PLUi et non simplement de participer à son élaboration. Les élus membres du comité de suivi doivent se positionner en « relais PLUi ».

« Faire collectif » en valorisant et responsabilisant chaque partie du territoire : se doter d'un PLU intercommunal, c'est s'accorder sur une feuille de route dont le bien-fondé, les orientations, les objectifs, et enfin les conditions de mise en œuvre doivent être compris et acceptés par tous les acteurs. Et s'il ne doit en aucun cas être la somme de projets particuliers mis bout à bout sans grande cohérence, il doit, en revanche, offrir l'opportunité à chacun de trouver sa place, de valoriser ses potentiels, de tirer profit du collectif mais aussi d'assumer ses responsabilités.

Imprimer le bon tempo : démarche de longue haleine, sa réussite dépend aussi du rythme qu'on lui donne. Insuffler le tempo juste en fonction des travaux à mener, des choix à opérer, c'est savoir mettre du rythme pour avancer quand il faut, autant que donner le temps nécessaire au collectif quand il s'agit de prendre les décisions qui engageront le territoire pour les années à venir.

Gérer la période transitoire : il s'agit de mettre en place les conditions pour que les documents d'urbanisme communaux existants puissent « vivre » et produire leurs effets, et les projets se concrétiser en bonne articulation avec un PLUi dont les contours se dessineront progressivement.

LA PARTICIPATION DES ÉLUS EN CONTINU : c'est le facteur de réussite n° 1 !

4/ UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS



MANDATAIRE > référent du maître d'ouvrage

Jean-Charles ALLIX, urbaniste, chef de projet
Caroline SANNIER, urbaniste



Alexis FAUCHEUX & Léonie SAVOYE
paysagistes DPLG



Bastien MARQUIER & Grégory GARNIER
géographes-environnementalistes



Clément LANNON
architecte diplômé d'État

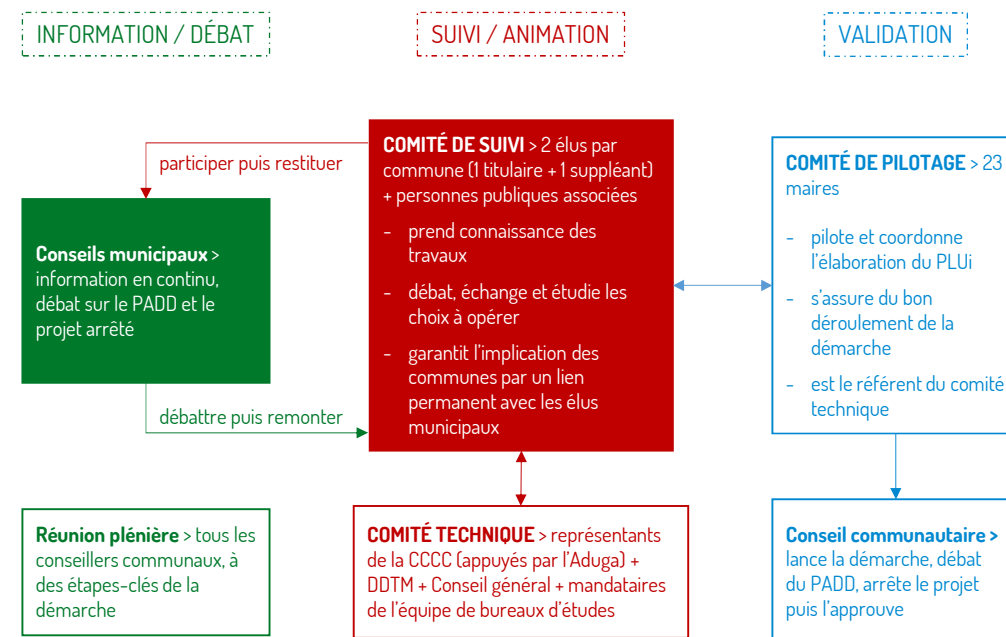
Le **PLUi**, un **OUTIL** pour :

- prolonger et enrichir le projet de territoire esquissé en 2012 en définissant, collectivement, une stratégie d'aménagement et de développement qui s'exprime aussi spatialement.
- gérer le droit des sols (permis de construire, d'aménager ou de démolir, déclarations préalables, etc.) en disposant d'un cadre réglementaire adapté aux caractéristiques des communes du Canton de Conty.

Son élaboration mobilisera de nombreux acteurs. Élus communautaires et municipaux, vous êtes bien entendu les plus directement concernés. L'un des facteurs de réussite du PLUi : votre mobilisation, large et pérenne. Le **PLUi c'est avant tout une affaire de dialogue et de débat** ! C'est pourquoi, une organisation particulière est mise en place.

1/ LE DISPOSITIF DE SUIVI, D'ANIMATION ET DE VALIDATION

Communauté de communes et communes forment un **binôme incontournable et indispensable** à la construction du projet.



plénière de lancement > mardi 20 janvier 2015

2/ LE PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA DÉMARCHE

> Un travail de terrain enrichi et mobilisateur → **23 RENDEZ-VOUS COMMUNAUX**

> Des temps d'échanges et de débat collectif → **3 ATELIERS, 2 VISITES, 1 SÉMINAIRE**

> Des rencontres avec les acteurs économiques, du tourisme, de l'habitat, associatifs → **4 MATINALES**

POUR :

> Parfaire la connaissance du territoire et poser un regard transversal et partagé sur ses atouts, ses faiblesses, etc.

> S'approprier des notions essentielles pour la construction du projet

> Se mettre d'accord sur les enjeux en matière d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'habitat, de transports et déplacements, de développement économique et commercial, etc.

> Des temps d'exploration collective des futurs possibles → **2 ATELIERS PROSPECTIFS, 1 ATELIER RENCONTRE**

> Des temps de construction du scénario souhaitable → **2 ATELIERS « ÉVALUATION », 1 SÉMINAIRE**

> Une approche pré-opérationnelle du projet à différentes échelles → **3 ATELIERS THÉMATIQUES, 4 ATELIERS GÉOGRAPHIQUES**

POUR :

> Fixer les objectifs à atteindre et la stratégie à mettre en œuvre collectivement en réponse aux enjeux identifiés

> Définir les conditions dans lesquelles chaque commune contribuera à l'atteinte de ces objectifs, durablement

> Poser des bases de projet solides pour aborder sereinement le règlement et le zonage

> Un bilan de la mise en œuvre des documents d'urbanisme existants → **1 ATELIER**

> Une approche globale complétée d'une approche par entités cohérentes → **4 ATELIERS** dont **3 GÉOGRAPHIQUES**

> Une appropriation de la règle → **2 ATELIERS**

POUR :

> Encadrer et faciliter la mise en œuvre des projets portés par les habitants et usagers du territoire

> S'assurer de la pertinence de la règle au regard des objectifs du projet stratégique

> Un accompagnement administratif et juridique nourri de la vision transversale du projet → **EN CONTINU**

> Des temps d'examen des avis émis tant par les PPA qu'à l'enquête publique → **2 COMITÉS DE SUIVI**

POUR :

> Enrichir le projet des regards posés par d'autres

> Débattre des conditions de la prise en compte des avis émis

> Veiller au respect de la cohérence d'ensemble du projet

